Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié le
ID : 056-215602533-20260630-CM20260630_07-DE

2026-06-30/ 07

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE TREAL

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE TRENTE JUIN, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme HERVÉ Muriel, Maire.

Etaient présents : Muriel HERVÉ, Maire, Corinne MARCHAND, Guénaël JOLLY, Céline ETRILLARD, Marie-Christine HAVARD, Thierry WAJCHERT, Frédéric BENOIT, Delphine BAUDU, Thomas POSSÉMÉ, Jonathann LORIOT, Louis ROLLANDO.

Absents excusés : Nathalie JOUAN, Guillaume DRUNE,

Absents non excusés : Isabelle COUÉ, Léa CHAUVET,

Frédéric BENOIT est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux :

Effectif légal : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 2
Votants : 13

Séance du 30 juin 2026

Date de convocation :
19.06.2026

Délibération n° 2026-06-30/ 07

OBJET :

Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Vu la délibération du 17 juin 2025 autorisant la souscription d'une ligne de trésorerie pour la valeur de 90 000€ ;

Considérant la nécessité de disposer d'un outil de gestion de trésorerie permettant de faire face aux décalages temporaires entre les encaissements et les décaissements de la commune ;

Considérant que cette ligne de trésorerie contribue à assurer la continuité des paiements et le bon fonctionnement des services communaux ;

Madame le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la ligne de trésorerie pour une nouvelle période d'un an, selon les conditions qui seront proposées par l'établissement bancaire retenu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de renouveler la ligne de trésorerie pour une durée d'un an.

Autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREAL
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MORBIHAN

Muriel HERVÉ